Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le 29/10/2025 sion en Sou

ID: 013-211300330-20251021-2025_102-CC

Berger Levfault

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet: Marché d'assurance

N°2025/102

Le Maire de la Commune d'Ensuès la Redonne,

Vu les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil

Municipal au Maire,

Vu l'article L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché à procédure adaptée pour le marché d'assurances : dommages aux biens, responsabilité civile et cyber risques

DECIDE

Article 1 : de signer l'acte d'engagement avec la société PARIS NORD ASSURANCES SERVICES – CB21 –

16, place de l'Iris – 92040 PARIS LA DEFENSE cedex pour le lot n° 2 (responsabilité civile)

Article 2: d'accepter la prime annuelle pour un montant de 16 462.52 euros TTC

Article 3: les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section fonctionnement, article

6168

Article 4: Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente

décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le

Trésorier Payeur.

Fait à Ensuès la Redonne, Le 21 octobre 2025

